

OBJET : Vacance d'un poste réservé à une charge de mission à conférer dans le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française à Tihange.

Réseaux : Communauté française

Niveaux & Services : Hautes Ecoles

◆ Aux directeurs(trices) - présidents des Hautes Ecoles de la Communauté française

Autorités : Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française

Signataire : Christian NOIRET

Personne-ressources : **Jacqueline ANCIAUX – Jonathan BOUGENIERE**

Mail : jacqueline.anciaux@cfwb.be – jonathan.bougeniere@cfwb.be

Nombre de pages : 6

Téléphone pour duplicata : 02/413.39.43

Mots-clés :

En application de l'article 6, 2°, c de l'arrêté du Gouvernement du 7 avril 1995 portant création d'un Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un poste vacant est à conférer à une charge de mission au centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française à Tihange.

Ce centre, situé à Tihange, a pour mission :

- d'apporter son concours à la préparation et l'animation de journées pédagogiques ou de stages dont les thèmes, contenus et bénéficiaires sont déterminés en concertation avec l'inspection de la discipline concernée, ou avec l'inspection des Centres psycho-médico-sociaux, ou encore avec l'administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique.
- de répondre aux demandes d'aide ou de soutien psycho-pédagogique qui peuvent lui être adressées par les différents personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française.
- de préparer et animer des réunions de travail pour des groupes d'enseignants d'un établissement ou pour les membres d'une équipe d'un Centre psycho-médico-social, sur des thèmes proposés par la direction de l'établissement demandeur ou du Centre psycho-médico-social.
- de mettre à la disposition des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française un Centre de documentation.
- de produire, éditer des documents et outils pédagogiques à l'intention des mêmes bénéficiaires et en assurer la diffusion et la vente.
- de préparer et animer des journées pédagogiques ou des stages relatifs à l'utilisation des moyens audiovisuels et informatiques dans l'enseignement.
- d'apporter son concours à la préparation et à l'animation des journées de formation en cours de carrière destinées au personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française. Les thèmes et contenus sont déterminés par le Conseil de gestion du Centre.
- d'exploiter les outils pédagogiques mis au point dans le cadre des recherches en pédagogie financées par la Communauté française et expérimenter les propositions pédagogiques formulées à l'issue des recherches précitées.

Une charge de mission sera attribuée :

- Une charge de mission est disponible pour une unité du personnel enseignant des hautes écoles.

CONDITIONS REQUISES :

1° Etre titulaire d'une fonction de rang 1 visée à l'article 5, A, du décret du 25 juillet 1996, relatif aux charges et emplois des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;

2° Etre nommé à titre définitif et à temps plein dans la fonction de maître-assistant(e) en psychopédagogie dans l'enseignement de la Communauté française.

DOCUMENTS A JOINDRE :

- Un curriculum vitae ;
- Une copie de l'arrêté de nomination à titre définitif ;
- Une lettre de motivation ;
- L'état de service du candidat (annexe 2).
- Une liste des formations continuées suivies (annexe 3) ;
- L'expérience du candidat dans le domaine de la formation des adultes (annexe 4) ;

FORME ET DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES.

Les candidatures motivées doivent être introduites, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste au : **Ministère de la Communauté française - Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française - Direction de la carrière des personnels - Boulevard Léopold II, 44 – 3^{ème} étage, Bureau 3 E 346 à 1080 BRUXELLES,**

Pour le 15 décembre 2009 au plus tard, la date de la poste faisant foi.

Les candidatures introduites après cette date ne seront plus prises en considération.

Les demandes doivent être complétées conformément aux modèles ci-annexés (annexes 1, 2, 3 et 4).

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés ci-dessus.

Une copie de la demande doit être adressée dans le délai fixé ci-avant à

**Monsieur le Directeur Général Adjoint du Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage
réseau d'enseignement organisé par la Communauté française
City Center I
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES**

Je vous invite à présenter la copie de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement, même ceux qui sont temporairement éloignés du service pour quelque motif que ce soit.

A l'avance, je vous remercie.

Christian NOIRET

Directeur général adjoint

ANNEXE 1

Candidature à une charge de mission au Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française à Tihange.

NOM :

Prénom :

Adresse : n°

Code postal Localité

Date de naissance

Nommé à titre définitif :

- à la fonction de :

- date de l'arrêté de nomination :

- établissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète) :

.....
.....

Etes-vous dans une position administrative particulière: disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour maladie, mission spéciale, congé pour prestations réduites, etc ...

Si oui, laquelle ?

Date :

Signature :

ANNEXE 2

NOM :

Prénom :

ETATS DES SERVICES ET ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE					
Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre temp, Stag, Déf.	Nombre d'heures hebdomad aires par fonction et niveau	Date de début et date de fin de chaque prestation

ANNEXE 3

NOM :

Prénom :

FORMATIONS CONTINUEES SUIVIES	
Etablissement (dénomination complète)	Formation suivies (dénomination <u>exacte</u> et <u>complète</u>)

